

COMMUNE DE CORSEAUX



CONSEIL COMMUNAL

CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX**Séance d'installation des autorités****Législature 2021-2026**

Lundi 31 mai 2021 à 17h00

Salle de Châtonneyre

Mme le Préfet, Florence Siegrist, ouvre la cérémonie, les bannières cantonale et communale positionnées en toile de fond. Elle exprime son plaisir d'être à Corseaux et de procéder à une des 17 installations des autorités communales et intercommunales du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut pour la législature 2021-2026. Elle souhaite une très cordiale bienvenue à chacun et au public. Elle remercie celles et ceux qui ont pris une part active à cette séance.

Installation du Conseil communal et de la Municipalité

Mme le Préfet rappelle la procédure et les articles de loi qui ont été suivis pour aboutir à la séance d'aujourd'hui. Elle procède ensuite à l'assermentation du Conseil communal. Mme Nathalie Fonjallaz, absente, sera assermentée lors de la première séance de la législature. Cette personne ne faisant pas partie du Conseil communal avant son assermentation, elle ne peut donc pas être élue dans les diverses commissions et fonctions. A l'appel de leur nom, 44 Conseiller-e-s prêtent le serment requis par la loi (art. 9 LC). Puis c'est au tour de la Municipalité de prêter serment (art. 9 et 62 LC), Mme le Préfet s'étant assurée qu'il n'y avait aucun lien de parenté entre les Conseillers municipaux (art. 48 LC).

Allocution du préfet

Mme le Préfet transmet les félicitations du Conseil d'Etat aux nouveaux élus et remercie chacun pour l'engagement pris et pour la mise à disposition de leur temps et de leurs compétences au service de la collectivité. Elle rappelle les fonctions et les compétences dévolues aux conseillers communaux, et les tâches étendues qu'assumera la nouvelle Municipalité. C'est de la collaboration entre les deux organes que naîtront les projets de la commune pour le bien de l'ensemble de la population de notre canton.

Mme le Préfet en vient à évoquer la situation difficile et exceptionnelle que l'on traverse encore aujourd'hui. Afin d'y faire face, toutes les autorités du pays ont dû gérer des situations inédites. Il en a été de même au sein des communes. Celles-ci ont continué à fournir les prestations de base en garantissant au mieux la sécurité de leur personnel mais ont en plus pris un rôle important pour s'assurer que les besoins fondamentaux des citoyens et notamment des plus fragilisés étaient satisfaits. Elles ont canalisé un magnifique courant de solidarité et assuré au niveau du terrain que personne ne soit oublié. L'importance du rôle des institutions a bien été mis en relief durant cette période si particulière. Mme le Préfet relève l'excellent travail effectué par la Municipalité et par le Conseil communal et remercie tous ses membres qui ont réussi à prendre toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la commune de manière à assurer le bien être et la sauvegarde des citoyens. Elle rappelle que les élections communales ont dû être menées avec des contraintes particulièrement strictes. Bien que privée de partie conviviale, cette cérémonie d'assermentation conserve la force de l'engagement que ses élus prennent envers la société et l'importance de tous les acteurs dans celle-ci.

Elle remercie en son nom et celui de l'Etat de Vaud de l'engagement des nouveaux élus et de tous ceux qui ont assumé ces tâches durant les mois et années écoulées et qui ne se sont pas présentés pour une nouvelle législature.

Nombre de secteurs économiques sont touchés par la pandémie et les restrictions qu'elle impose. Le rôle des collectivités publiques est alors de voir à long terme pour assurer une continuité. Notre société est riche de ses structures qui, comme cela nous l'a été démontré, peuvent fonctionner dans des conditions difficiles. Chaque élu participera à la prospérité du district et permettra au canton de maintenir sa position économique.

Elle conclut en souhaitant à tous beaucoup de plaisir, de belles relations humaines et d'enrichissement dans la fonction assumée. Elle adresse aux nouvelles autorités de la commune tous ses vœux pour une législature sans trop de turbulences et profitable à tous.

Allocution du syndic

C'est au tour du nouveau Syndic, M. Christian Minacci, de prendre la parole. Il félicite chaleureusement les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur élection le 7 mars dernier et pour le serment qu'ils viennent de prononcer. Membre du Conseil communal depuis 1997, il a pu côtoyer des personnalités qui lui ont permis d'appréhender les subtilités du rôle de Conseiller, Municipal et, maintenant, de Syndic. Il leur exprime sa profonde gratitude. Ce sont eux qui, par leur compétence teintée de convivialité, lui ont fait apprécier à sa juste valeur l'engagement par le serment. Il rappelle que l'on doit veiller, avec intégrité et exactitude, au bien de la commune, en ayant toujours devant les yeux la justice et la vérité. Il remercie tous ceux qui font que la présence dans ce Conseil communal n'est pas un pensum, mais une expérience enrichissante où se forment de belles amitiés, où chacun défend ses idées, dans un esprit constructif et dans le respect de l'autre. La Municipalité pratique le dialogue dans le respect de chacun et suivant la décision prise en collège. C'est dans cet esprit que M. le Syndic encourage les nouveaux élus à exercer leur rôle si important.

Il cite Jean-François Deniau, ancien ministre français et grand humaniste qui informe que la démocratie est née en Grèce quand quelqu'un a déclaré comme loi : « Que celui qui a quelque chose à dire se lève et parle... » M. le Syndic relève non sans humour que cela ne date donc pas d'hier et encourage les conseiller·e·s à user pleinement de leur droit en se souvenant de cet usage.

M. le Syndic conclut en souhaitant des débats animés, chaleureux, constructifs, allant au fond des choses et de ses convictions pour construire ensemble le futur de la commune. « Construire » est un des plus beaux verbes de la langue française. Il aimerait que toute action soit associée à ce mot. Il voit la politique comme une opportunité pour agir, bâtir, réaliser et non pour imposer, dénigrer ou défaire. M. le Syndic se réjouit de vivre avec tous les membres cette expérience enrichissante.

Mme le Préfet remercie M. le Syndic de son allocution et lui souhaite plein succès et beaucoup de satisfactions dans l'exercice de cette fonction.

Nomination du secrétaire et des scrutateurs provisoires

Mme le Préfet désigne le Bureau provisoire afin de procéder à l'élection selon l'art. 10 LC : Mme Frankie Deloy Trüb est appelée comme secrétaire provisoire. Selon la tradition, Mme Sonia Nour, la plus jeune conseillère élue et M. Paul Weiss, le plus âgé des conseillers élus sont désignés pour officier comme scrutateurs provisoires.

Nomination du président du Conseil communal

M. Luca Rossi propose M. David Rochat, qui est seul en liste.

M. David Rochat est élu tacitement et par acclamation (art. 11 al.3 LC, élection tacite).

Nomination du secrétaire du Conseil communal

M. Alain Debétaz propose Mme Frankie Deloy Trüb, qui est seule en liste.

Mme Frankie Deloy Trüb est élue tacitement et par applaudissements (art. 11 al.3 LC, élection tacite).

Allocution du président du Conseil communal

Mme le Préfet passe la parole à M. le Président.

M. le Président félicite les membres pour leur élection et remercie de la confiance qui lui est accordée. Il rappelle aux élus qu'ils représentent la population et qu'il est important de garder à l'esprit que toute décision doit être prise au nom et pour les intérêts de la commune. Durant cette législature, des thèmes importants vont être abordés qui vont certainement déclencher de vifs débats. Il rappelle qu'il est nécessaire de garder une cohésion du village et une bonne entente. M. le Président émet le souhait que tout à chacun fasse vivre le village et participe aux diverses manifestations. Il annonce que le Bureau fera appel aux conseiller-e-s. pour la participation au dépouillement des votations et élections à venir et remercie par avance du bon accueil qui sera fait aux appels. Il conclut en souhaitant une bonne législature à chacun et beaucoup de plaisir.

Mme le Préfet lui souhaite une heureuse présidence dans cette prochaine année, clôt cette cérémonie d'installation et quitte la salle, accompagnée de la Municipalité.

M. David Rochat préside désormais cette séance d'élections et remercie de l'aide apportée par la Secrétaire municipale, Mme Corinne Pilloud.

Election de l'huissier et de l'huissier suppléant

Mme Anne Neyroud propose M. Robin Kellenberger, qui est seul en liste.

M. Robin Kellenberger est élu tacitement et par applaudissements (art. 13, règlement du Conseil communal).

M. le Président annonce que l'élection de l'huissier suppléant aura lieu à la séance du Conseil communal de cet automne.

Nomination du Bureau du Conseil

Election du premier vice-président

M. Arnaud Gantenbein propose M. Luca Rossi, qui est seul en liste.

M. Luca Rossi est élu tacitement et par applaudissements (art. 13, règlement du Conseil communal).

Election du second vice-président

M. Jacques Marmier propose Mme Coralie Patthey, qui est seule en liste.

Mme Coralie Patthey est élue tacitement et par applaudissements (art. 13, règlement du Conseil communal).

Election de deux scrutateurs

M. Jacques Marmier propose Mme Catherine Mürset.
Mme Coralie Patthey propose Mme Patricia Gremion.

Sont élues scrutatrices Mmes Catherine Mürset et Patricia Gremion tacitement et par applaudissements (art. 13, règlement du Conseil communal).

M. le Président remercie les scrutateurs provisoires de leur travail et prie les scrutatrices nommées de prendre leur fonction.

Election de deux scrutateurs suppléants

M. le Président rappelle que les suppléants sont appelés à devenir scrutateur à la prochaine élection du Bureau.

M. Luca Rossi propose M. Arnaud Gantenbein.
Mme Anne-Lise Chanson se propose.

Sont élus scrutateurs suppléants M. Arnaud Gantenbein et Mme Anne-Lise Chanson tacitement et par applaudissements.

Election des commissions et des délégations permanentes pour la durée de la législature

M. le Président lit l'art. 43 al. 3 du Règlement du Conseil communal (nomination et fonctionnement des commissions).

Election de la commission de gestion (5 membres)

Mme Catherine Mürset propose Mme Patricia Gremion.
Mme Coralie Patthey propose Mme Anne Neyroud et M. Jacques Marmier.
M. Pierre Freymond propose Mme Jeanne Delapraz.
M. Alain Debétaz propose M. Thierry Wyss.
M. Blaise Luy se propose.
M. Luca Rossi propose Mme Monica Gayed.
Mme Frankie Deloy Trüb propose M. Alain Debétaz.

Bulletins délivrés et rentrés : 44
Valables : 44
Majorité absolue : 23

Sont élus :

MM. et Mme **Alain Debétaz** par 33 voix
Blaise Luy par 31 voix
Thierry Wyss par 28 voix
Jeanne Delapraz par 26 voix
Monica Gayed par 25 voix

Obtiennent des voix : Mme Anne Neyroud, 23 voix
M. Jacques Marmier, 23 voix
Mme Patricia Gremion, 15 voix

Election de la commission des finances (5 membres)

M. Jacques Blanc propose M. Rudolf Wampfler.
M. Rudolf Wampfler propose M. Jacques Blanc.
Mme Anne-Lise Chanson propose Mme Martine Jacomelli.
Mme Marcela Bliffeld Rossi se propose.

M. le Président précise que Mme Fonjallaz est intéressée de devenir membre de cette commission. Étant absente pour des raisons familiales, elle n'est pas assermentée aujourd'hui et ne peut donc pas être élue. Un des postes de membre est donc laissé vacant et sera repourvu lors de la première séance du Conseil.

Sont élus Mmes et MM. Martine Jacomelli, Marcela Bliffeld Rossi, Jacques Blanc et Rudolf Wampfler tacitement et par applaudissements (art. 43 al. 3, Règlement du Conseil communal).

Election de la commission communale de recours (5 membres)

Mme Sonia Nour se propose.
M. Luca Rossi propose Mme Marcela Bliffeld Rossi.
Mme Martine Jacomelli propose Mme Anne-Lise Chanson.
Mme Fabienne Fontana Hunziker se propose.
M. Paul Weiss se propose.

Sont élus Mmes Marcela Bliffeld Rossi, Anne-Lise Chanson, Fabienne Fontana Hunziker, Sonia Nour et M. Paul Weiss, tacitement et par applaudissements (art. 43 al. 3, Règlement du Conseil communal).

M. le Président informe que le délégué qui ne peut aller représenter la commune à une séance intercommunale a le devoir d'avertir le suppléant pour qu'il s'y rende et assure ainsi la représentation de Corseaux (CIEHL, SIGE et FCR).

De plus, il est appréciable que les délégués renseignent régulièrement le Conseil communal sur les points importants discutés ou les décisions prises lors de ces séances.

Election du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (3 membres)

Mme Coralie Patthey propose M. Jean-Paul Gremion.
M. Cédric Stuby se propose.
Mme Corinne Borloz propose MM. Jacques Marmier et Alain Ciocca.
M. Jacques Marmier propose Mme Corinne Borloz.

Bulletins délivrés et rentrés : 44
Valables : 44
Majorité absolue : 23

Sont élus :

MM. et Mme **Corinne Borloz** par 36 voix
Alain Ciocca par 26 voix
Jacques Marmier par 25 voix

Obtiennent des voix : M Cédric Stuby, 24 voix
M. Jean-Paul Gremion, 15 voix

M. le Président informe que la séance d'assermentation des autorités intercommunales aura lieu le 22 juin prochain à 17h dans la salle le Grammont, rte des Deux-Villages 70 à Saint-Légier. Il annonce qu'on

a le privilège d'avoir une conseillère et un conseiller de notre commune comme respectivement future présidente du Conseil intercommunal et futur président de la commission de gestion.

Election des deux délégués et des deux suppléants du Conseil intercommunal du SIGE (2 délégués + 2 suppléants)

M. Paul Weiss propose M. Jacques Marmier comme délégué.

M. Jacques Marmier propose M. Paul Weiss comme délégué.

M. Jacques Marmier propose Mme Catherine Mürset comme suppléante.

M. Dimitri Ribes se propose comme suppléant.

Sont élus délégués MM. Paul Weiss et Jacques Marmier tacitement et par applaudissements (art. 43 al. 3, Règlement du Conseil communal).

Sont élus suppléants Mme Catherine Mürset et M. Dimitri Ribes tacitement et par applaudissements (art. 43 al. 3, Règlement du Conseil communal).

M. le Président informe que la séance d'assermentation des autorités intercommunales aura lieu le 30 juin prochain à 14h dans la salle de gymnastique, rue du They 1 à Veytaux.

Election du Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale (4 délégués)

Mme Emilie Michel se propose.

M. Thierry Wyss propose M. Roberto Trüb.

Mme Coralie Patthey propose M. Jean-Paul Gremion.

Mme Deloy Trüb propose M. Alain Debétaz.

Sont élus Mme Emilie Michel et MM. Alain Debétaz, Jean-Paul Gremion, Roberto Trüb tacitement et par applaudissements (art. 43 al. 3, Règlement du Conseil communal).

M. le Président informe que la séance d'assermentation des autorités intercommunales aura lieu le 22 juin prochain à 19h dans la salle de gymnastique du collège de Jaman à Corsier-sur-Vevey.

Election de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL (2 délégués + 1 suppléant)

Mme Catherine Mürset propose Mme Patricia Gremion comme déléguée.

M. Jacques Marmier se propose comme délégué.

Mme Deloy Trüb se propose comme suppléante.

Sont élus délégués Mme Patricia Gremion et M. Jacques Marmier tacitement et par applaudissements (art. 43 al. 3, Règlement du Conseil communal).

est élue suppléante Mme Frankie Deloy Trüb tacitement et par applaudissements (art. 43 al. 3, Règlement du Conseil communal).

Election de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera (1 délégué + 1 suppléant)

M. Thierry Wyss propose M. Roberto Trüb comme délégué.

M. Luca Rossi propose M. Arnaud Gantenbein comme suppléant.

est élu délégué M. Roberto Trüb tacitement et par applaudissements (art. 43 al. 3, Règlement du Conseil communal).

est élu suppléant M. Arnaud Gantenbein tacitement et par applaudissements (art. 43 al. 3, Règlement du Conseil communal).

Election de la commission consultative d'urbanisme (2 membres)

Mme Catherine Mürset propose M. Manuel Kellenberger.

M. Arnaud Gantenbein propose M. Sébastien Groux.

M. Patrick Forestier se propose.

Bulletins délivrés et rentrés : 44

Valables : 44

Majorité absolue : 23

Sont élus :

MM. **Manuel Kellenberger** par 32 voix

Patrick Forestier par 28 voix

Obtient des voix : M. Sébastien Groux, 19 voix

Propositions individuelles

M. le Président souhaite que les personnes non élues aux différentes commissions ne soient pas déçues. Le Bureau les désignera pour les commissions ad-hoc.

La prochaine séance aura lieu le 3 septembre à 18h30 dans la salle de Châtonneyre. Un repas est prévu.

Une verrée privée est offerte par la Municipalité au restaurant de Châtonneyre. Il remercie d'appliquer les restrictions sanitaires en vigueur.

Il est 19h08 lorsque le président clôt la séance.

Le président

La secrétaire

David Rochat

Frankie Deloy Trüb